

Unis pour nos langues régionales

31 mars 2012 – Lille

ANVT-ILRF

Avec des manifestations dans de nombreuses régions de France, les langues régionales ont bénéficié aujourd'hui d'une journée de mobilisation sans précédent.

L'ajout de l'article 75-1 à la Constitution en 2008 avait entraîné des attentes importantes en matière de législation, attentes qui n'ont pas été suivies des faits et qui provoquent sur l'ensemble du territoire et à la veille des scrutins présidentiel et législatif une mobilisation dans un très grand nombre de régions de France (voir www.languesregionales.org).

Pour ce qui est de notre région, Flamands et Picards se sont unis pour faire entendre leurs voix et réclamer ensemble la reconnaissance de leurs langues par le Ministère de l'Education nationale.

Le thème principal de cette journée était de sensibiliser les candidats à la Présidence de la République à la nécessité pour la France de ratifier la Charte Européenne des langues minoritaires afin de donner enfin à ses langues un véritable statut. La France fait en effet partie des 4 pays d'Europe qui ne l'ont pas encore ratifiée.

La deuxième revendication est la demande d'une législation pour les langues régionales afin de pouvoir sortir du statu quo actuel qui fait qu'en matière de langues, on ne peut entreprendre que ce qui n'est pas interdit puisqu'aucune loi ne cadre aujourd'hui le champ des possibles.

En ce qui concerne plus spécifiquement le flamand, outre les deux thèmes précédents, les manifestants emmenés par l'Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele – Institut de la Langue Régionale Flamande et les élus qui les ont rejoints (député, conseillers régionaux et généraux, maires...), ainsi que des parents et un représentant du SGEN CFDT, ont fait valoir leur principale revendication qui porte sur leur demande de reconnaissance du flamand par l'Education Nationale.

En effet, après avoir obtenu en 2006 des Pouvoirs Publics un accord pour lancer une expérimentation d'enseignement du flamand pendant 3 ans, le dossier semble aujourd'hui complètement bloqué. L'évaluation qui en a été faite par un collège d'experts de l'Education Nationale avait conclu positivement en proposant un ajout du flamand sur la liste des langues reprises au Bulletin officiel de 2001 de l'Education nationale. Contrairement à toute attente, l'Inspectrice adjointe de l'Académie de Lille avait préféré marquer une pause en ne donnant aucune autorisation complémentaire et en laissant « pourrir » le dossier.

A ce jour 350 enfants bénéficient d'un enseignement ou d'une initiation au flamand et 75 % des familles concernées par l'expérimentation se disent favorables à ce que leur enfant apprennent le flamand.

Outre le fait que cet enseignement de langue aide à la transmission de leur culture régionale, il développe les compétences linguistiques de l'élève, si importantes dans le monde planétaire que nous connaissons, et donne des atouts importants en matière sociale, car la connaissance du flamand est véritable outil dans un certain nombre de professions en Flandre française (tourisme, estaminets, produits régionaux,...), ainsi qu'en matière d'emplois transfrontaliers car, faut il le préciser, le taux de chômage est de 12 % dans le département du Nord et de 5 % en Flandre Occidentale belge où la connaissance du flamand est un véritable atout.





Après avoir défilé du Rectorat à la préfecture, Une délégation a été reçue pendant plus d'une demi-heure en Préfecture par le représentant du Préfet du Nord et qui n'était autre que le Sous-préfet de Cambrai Etienne Stock.

La délégation était composée de 5 élus (M.le député Jean Pierre Decool, Mme la conseillère régionale Delphine Castelli, M. le conseiller régional Paulo-Serge Lopès, Mme la conseillère générale suppléante et maire de Wemaers Cappel Laurence Barrois et M. René Kerckhove, président de la Communauté de communes de l'Yser et maire de Wormhout) et de 6 représentants associatifs (Jean-Paul Couché président de l'Institut de la Langue Régionale Flamande, Félix Boutu président d'Yser Houck, Frédéric Devos président de Flamand Langue Vivante, Marie-Christine Lambrecht présidente de Het reuzekoor, Philippe Masingarbe président du Comité Flamand de France pour le flamand ainsi que le linguiste Alain Dawson pour le picard).



La délégation flamande remet au Préfet 666 signatures de soutien à la demande de reconnaissance du flamand par l'Education nationale dont celles de 95 élus, 60 personnalités et près de 500 soutiens reçus sur le site de la pétition en ligne.

Elle précisa qu'au rang des élus figurent 2 anciens ministres : Jacques Legendre et Michel Delebarre et une ancienne secrétaire d'Etat Françoise Hostalier, plusieurs sénateurs et députés dont un vice président de l'Assemblée Nationale, un nombre important de conseillers généraux et régionaux dont plusieurs vice-présidents et plus de la moitié des maires de l'arrondissement de Dunkerque.



Au rang des personnalités : de très nombreux présidents d'associations, des universitaires, des chercheurs et des chefs d'établissement scolaires ainsi que de nombreux soutiens de Flandre belge.

Le socle de représentation de ces signataires au sein de la société civile, droite et gauche confondue montre, si cela restait à démontrer, l'assise très large de cette revendication et l'ampleur du malaise entraîné par l'absence d'écoute des Pouvoirs Publics sur ce sujet malgré le nombre important d'interpellation dont ils ont été l'objet depuis plusieurs années.



Le président de l'ANVT-ILRF, Jean Paul Couché, demanda au Préfet Stock de bien vouloir remettre à M. le Préfet Bur l'ensemble de ces signatures ainsi que le courrier qui les accompagne afin qu'il transmette ces doléances au Président de la République pour qu'une réponse positive soit enfin donnée à la demande d'ajout du flamand à la liste des langues reprises sur le Bulletin Officiel n°33 de 2001 de l'Education Nationale afin que cesse le traitement discriminant appliqué au flamand.



Alain Dawson en fit de même en ce qui concerne la langue picarde et lui remit le courrier de revendications pour l'enseignement du picard.

Jean-Paul Couché demanda également à ce qu'une réponse soit apportée et que la demande ne soit pas traitée par le mépris comme l'ont été plusieurs rencontres auprès des Pouvoirs Publics, c'est-à-dire sans réponse, malgré les titres et fonctions des élus qui appuyaient cette démarche.

M. le Préfet Stock a conclu en disant que le caractère apaisé et digne de la manifestation organisée par notre Institut et les élus signataires étaient propices à une écoute bienveillante des Autorités.



L'avenir proche nous éclairera sur la suite qui sera effectivement donnée.